



## accident de voiture à l'étranger

Par **boomnana**, le **19/09/2009** à **12:50**

Bonjour,

Durant nos vacances d'été en Espagne, le 24 juillet, nous avons eu un accident de voiture. Un véhicule nous a coupé la voie dans un rond point en provenance de la voie centrale, ce qui nous a endommagé sérieusement tout l'avant gauche de notre véhicule.

Voici donc deux mois où nous sommes sans véhicule, puisque nous avons dû laisser notre voiture en Espagne, à Valencia pour les réparations. Deux mois donc où nous sommes à pieds, puisque notre dossier n'a pas été traité rigoureusement par les assurances !!!

Aujourd'hui nous sommes censés récupérer la voiture, mais surprise: en arrivant sur les lieux, mon fiancé découvre que les réparations n'ont pas été correctement faites, et ceci se constate à l'oeil nu!! Aussi, il ne peut pas reprendre son véhicule pour rentrer en France (Nice) car il manque ENCORE (au bout de deux mois!!!!) des papiers de la part de l'assurance espagnole!!!! Ca fait donc DEUX mois que nous attendons patiemment de récupérer notre véhicule, mais on nous balade de droite à gauche!!

Ma question est la suivante: A-t-on droit à des dommages et intérêts pour les problèmes subis? Que faire, et vers qui nous tourner pour que les choses bougent?

Merci